

# Le Projet Social Local (PSL)

[maine-et-loire.fr](http://maine-et-loire.fr)

 [maine\\_et\\_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  


Schéma départemental d'accueil et  
d'habitat des gens du voyage 2018-2023

## Charte sociale départementale

### Finalité :

En amont de la préconisation de la mise en place de ces PSL, une charte sociale départementale a été **co-construite** sur le SDAHGDV 2011-2016.

Elle définit les grands principes pour créer avec **l'ensemble des acteurs** de l'accueil des gens du voyage les conditions d'un accueil de qualité et favoriser l'intégration des aires d'accueil des gens du voyage dans la vie de la cité.

# Le Projet Social Local (P.S.L.)

## Pourquoi un P.S.L.?

### POINT 1/ Les liens avec le schéma départemental & la loi

- **L'article 1-II de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000** modifiée prévoit en effet que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage définit la nature **des actions à caractère social** menées à leur endroit.

- Un **schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage** a vocation à **programmer** pour une période de 6 ans, par secteur géographique :

1. Des équipements publics d'accueil (aires permanentes d'accueil et aires de grand passage),
2. Des équipements à usage privé d'habitat (terrains familiaux locatifs),
3. Des actions à caractère social.

# Le Projet Social Local (P.S.L.)

## Pourquoi un P.S.L.?

### POINT 1/ Les liens avec le schéma départemental (suite)

Le volet « socio-éducatif » doit traiter 4 grands thèmes et est **prescriptif**.

**La scolarisation** : comment organiser l'accès au droit commun et rappeler l'obligation scolaire des enfants des familles de gens du voyage dans les mêmes conditions que les autres enfants, quelle que soit la durée et les modalités de stationnement des familles.

**L'insertion professionnelle** : comment accompagner les gens du voyage pour leur permettre d'accéder à un emploi ou vivre de leur activité, comment accompagner les travailleurs indépendants nombreux parmi les gens du voyage.

**L'accès aux droits** : quelles mesures prévoir pour faciliter l'accès et le maintien aux services de droit commun, les déplacements et la méconnaissance des aides fragilisant la situation des gens du voyage.

**La santé** : comment favoriser l'accès à la santé des gens du voyage et leur permettre de faire face aux difficultés dans l'accès à la prévention et aux soins.

**SDHAGDV 49  
2018-2023**

AXE 4 – ORIENTATIONS TRANSVERSALES		
<b>Fiche action 13 - Organiser et animer un groupe d'appui local par EPCI au travers d'un projet social local</b>		
Constats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Douze projets sociaux locaux ont été réalisés et validés dans les instances communautaires compétentes en 2012 à partir du cadre proposé (charte sociale départementale)</li> <li>• Seuls trois territoires poursuivent la réflexion amorcée dans le cadre de l'élaboration des projets sociaux locaux. Sur ces territoires, les acteurs locaux considèrent que le maintien de temps de rencontres partenariales (GAL) favorise l'articulation des interventions et le développement de dynamiques locales.</li> <li>• Des réflexions concernant l'accueil des gens du voyage se poursuivent en dehors des projets sociaux locaux (PSL) et des groupes d'appuis locaux (GAL) sur quelques territoires.</li> </ul>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et faire vivre un partenariat entre les acteurs d'un territoire en lien avec l'aire d'accueil et ses occupants (gestionnaire, intervenants sociaux, écoles, associations, etc.) afin de favoriser l'insertion des voyageurs</li> <li>• Développer l'implication des gens du voyage dans le suivi du projet social local en articulation avec la démarche de participation des usagers</li> </ul>	
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et animer un groupe d'appui local, instance de concertation et de partenariat, par EPCI</li> <li>• Réactiver les diagnostics réalisés dans le cadre des premiers PSL en s'appuyant sur la charte sociale départementale qui peut nécessiter des ajustements</li> <li>• Identifier les actions existantes ou à mettre en œuvre pour améliorer l'intégration de l'aire et de ses occupants au sein de la collectivité (scolarisation, insertion professionnelle, accès aux soins, etc.)</li> <li>• Rendre lisible les priorités arrêtées sur le territoire et les actions qui en découlent</li> </ul>	
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A minima, réunion du GAL une fois par an pour chaque EPCI</li> <li>• Sensibilisation et implication des gens du voyage dans la démarche</li> <li>• Soutien méthodologique du coordonnateur du schéma</li> </ul>	
Mise en œuvre	Pilotes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EPCI</li> </ul>
	Partenaires associés	Coordonnateur du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, ensemble des acteurs locaux (gestionnaires, élus, voyageurs, associations, intervenants médico-sociaux, DSDEN 49, représentants des organismes de l'action sociale, DDT 49, BGE Anjou-Mayenne, Pôle Emploi, etc.)
	Calendrier	Toute la durée du schéma
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets sociaux locaux réalisés et validés</li> <li>• Nombre de groupes d'appuis locaux</li> <li>• Nombre de partenaires impliqués</li> <li>• Outils d'évaluation et d'indicateurs pour chaque action retenue</li> </ul>	

# Le Projet Social Local (P.S.L.)

## Pourquoi un P.S.L.?

**POINT 2/ La réalisation des PSL conditionne l'attribution de l'Allocation Logement Temporaire (ALT2) versée par la Caf chaque année.**

**- Article 6 de la Loi 2000-614:**

Des **conventions** (ALT2, AGAA) prévoient les modalités financières de mise en œuvre des actions à caractère social. Celles-ci sont passées entre l'État, le département, les organismes sociaux concernés le cas échéant, et les gestionnaires des aires d'accueil.

**- Article 5 de la convention ALT2 du 49 :**

« *Le bilan du projet social et les perspectives (ANNEXE 6).*

*Pour rappel, en application du schéma d'accueil des gens du voyage 2018-2023 approuvé le 19 décembre 2018 et dans l'esprit de la loi du 5 juillet 2000, un projet social doit être élaboré pour chaque aire d'accueil ou mutualisé entre plusieurs aires d'accueil selon la cohérence territoriale.*

*Cette démarche permet de créer les conditions d'un accueil de qualité qui favorise l'intégration des gens du voyage stationnant sur l'aire d'accueil. »*

De plus, l'**annexe 7** doit apporter des éléments sur le projet social de l'aire d'accueil (bilan des actions réalisées et nouvelles actions).

**Ex: 35**

Les critères de modulation de l'ALT 2 actés avec la prise en compte de la présence ou non d'un protocole de scolarisation signé et d'un livret d'accueil adapté aux GDV.

- Participation au projet social à hauteur de 50%
- Participation d'un Elu référent à hauteur de 25%
- Co-construction et actualisation d'un livret d'accueil commun à hauteur de 25%

# Le Projet Social Local (P.S.L.)

## Qu'est-ce qu'un P.S.L.?

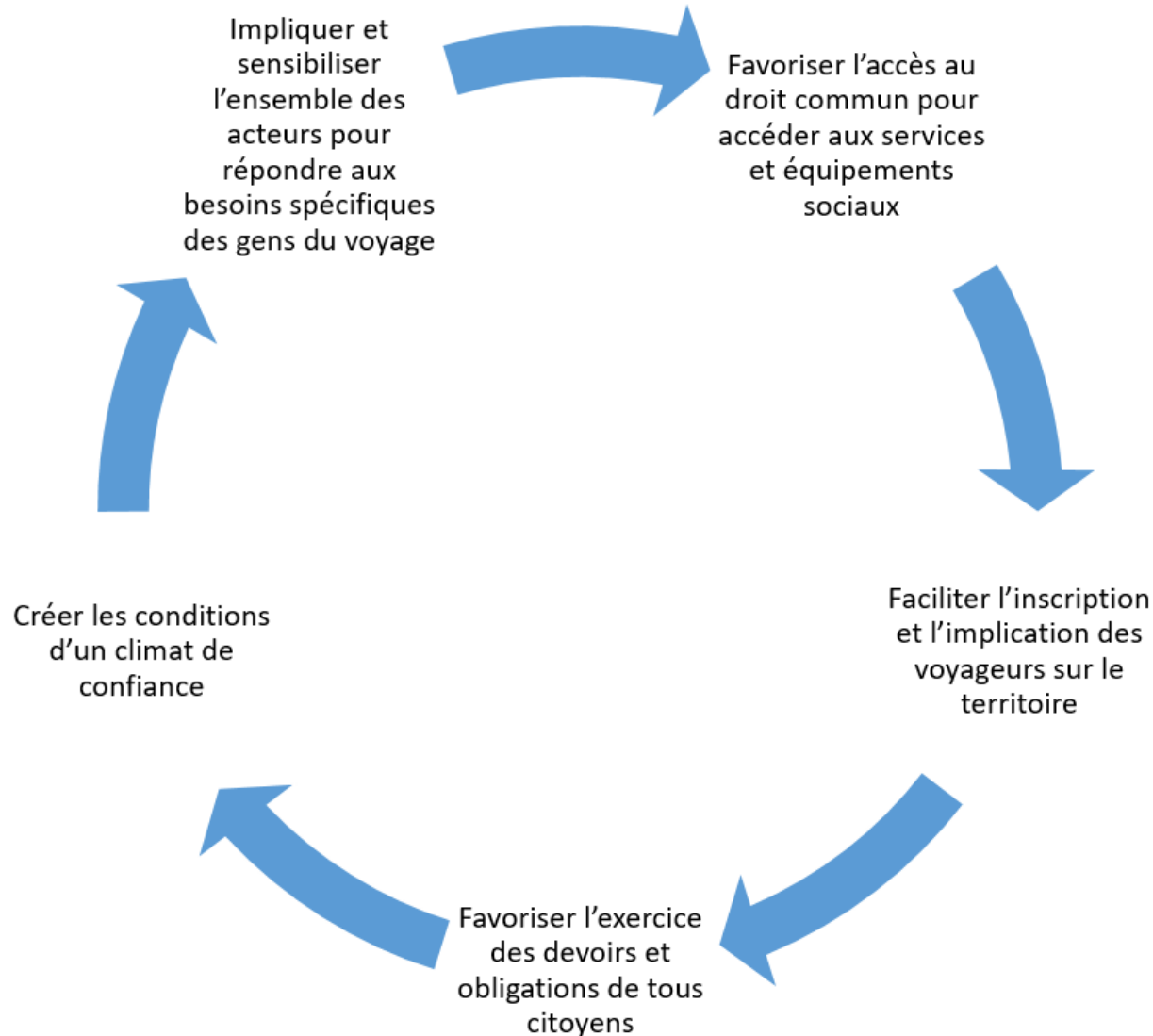
Se base sur un **diagnostic territorial** concernant la prise en compte des voyageurs sur le territoire

Est **piloté par l'EPCI**, avec l'appui de la coordination du schéma départemental

Est élaboré et mis en œuvre, **avec les voyageurs et avec l'ensemble des acteurs sociaux** du territoire

Permet l'**élaboration conjointe de proposition d'actions** communes sur différentes thématiques : la santé, la scolarisation, le cadre de vie, la citoyenneté, l'emploi, la culture...

# Le Projet Social Local (P.S.L.): Quelle plus-value pour les acteurs?





# Le Projet Social Local (P.S.L.): à quelle échelle?

À l'échelle d'une aire d'accueil?

À l'échelle d'une commune?

À l'échelle d'un EPCI?

...

**Découpage non-imposé**

= à définir en fonction des besoins du territoire, de leurs ressources (humaines, financières), de leur proximité, de la connaissance des familles, du mode de gestion, de la mobilité des familles, ...

# **Le Projet Social Local (P.S.L.): Quelques exemples de domaines et thématiques d'action?**

- 1/ Les modalités d'accueil et de stationnement des voyageurs sur le territoire**
- 2/ La qualité de l'environnement sur et autour de l'aire d'accueil, l'éco-citoyenneté**
- 3/ La préscolarisation et la scolarisation des enfants et des jeunes**
- 4/ La promotion de la santé des familles**
- 5/ L'exercice des activités économiques, l'insertion et la formation professionnelle**
- 6/ L'accès aux droits sociaux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté**
- 7/ L'accès aux services de proximité**
- ...**

# **Le Projet Social Local (P.S.L.)**

## **L'élaboration**

**Quelques points clés (à adapter aux territoires).**

- 1/ Création du groupe d'appui local**
- 2/ Réalisation d'un diagnostic (structures, voyageurs)**
- 3/ Organisation d'ateliers (thématiques, territoires)**
- 4/ Elaboration de fiches actions & Calendrier**
- 5/ Finalisation du projet & Validation**
- 6/ Mise en œuvre & Evaluation**

**Le  
Groupe d'Appui Local  
(GAL)**

# Le Projet Social Local (P.S.L.): Le Groupe d'Appui Local

*Organiser et faire vivre un partenariat d'acteurs*



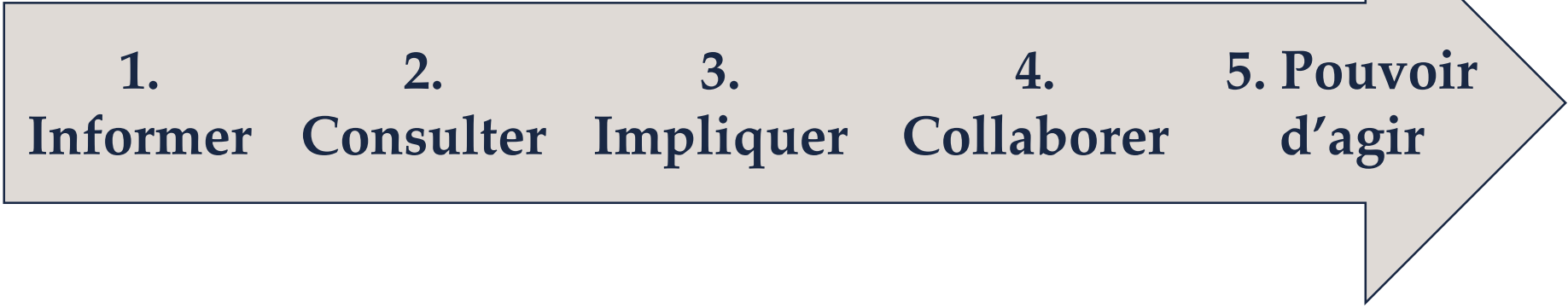
# Le Projet Social Local (P.S.L.): Le Groupe d'Appui Local

- **Identifier les membres de ce groupe** qui doit comprendre l'ensemble des acteurs concernés par les gens du voyage sur le territoire : élus, gestionnaires, associations, autres partenaires (Education Nationale, ASEA, Caf, MDS...), représentants des familles de voyageurs. **Veiller à la participation de tous les acteurs** concernés
- **Identifier le porteur de projet** (interlocuteur privilégié du coordonnateur, organisateur des réunions et rédacteur des compte-rendu = EPCI) & **Veiller à la répartition des tâches** de chacun
- Définir un **élu référent de la collectivité** qui présidera le groupe d'appui local
- Définir la **régularité des réunions** et le lieu : établir un planning
- Répartir les missions entre les participants. **Modalités de fonctionnement** de ce groupe.

# La participation des voyageurs

# La participation des voyageurs

On peut distinguer plusieurs degrés d'implication des citoyens:

- 
1. Informer
  2. Consulter
  3. Impliquer
  4. Collaborer
  5. Pouvoir d'agir

Ces démarches de consultation peuvent susciter des attentes.

C'est pour cela qu'il est très important de clarifier les intentions dès le départ: une fois le document rédigé, quelles en seront les débouchées ?



# La participation des voyageurs

## Quelques modes de participation possibles

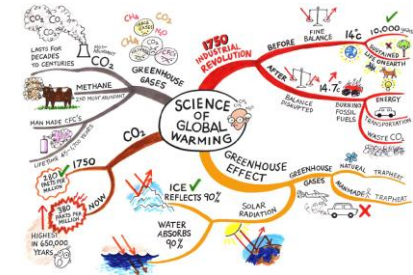
### Le photo langage



### Le récit de vie



### La carte mentale



### Atelier d'écriture



Vincent Loiseau

### Jeux & ateliers pour enfants



Cie Kolo

### Jardin partagé

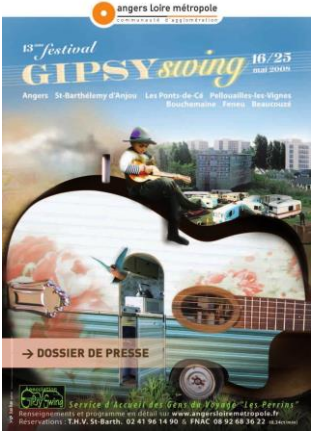


# Quelques exemples d'actions

# Les festivals

# Le graffiti

Ouistreham



ALM

SVL

ALM

# Ateliers promotion de la santé

# Lecture/Conte



Après-midi jeux et lecture de contes à St-Georges-sur-Loire, en partenariat avec le centre social intercommunal, le centre communal d'action sociale et l'association Voyageurs 49.

LLA et V49

# Atelier tri des déchets

ALM



CPDV49/V49



Atelier tri des déchets sur le terrain de Martigné-Briand (Terranjou) animé par le syndicat 3RD'Anjou.

LLA

## Confection de masques Mardi Gras



Amitiés Tsiganes 57

## Ecogestes et développement durable



Veolia Provence

## Soirées sports



ALM

## Ateliers jeux



ADAPGV86

### ★ Estime et Expression de soi :

- Atelier d'art-thérapie
- Groupes de parole



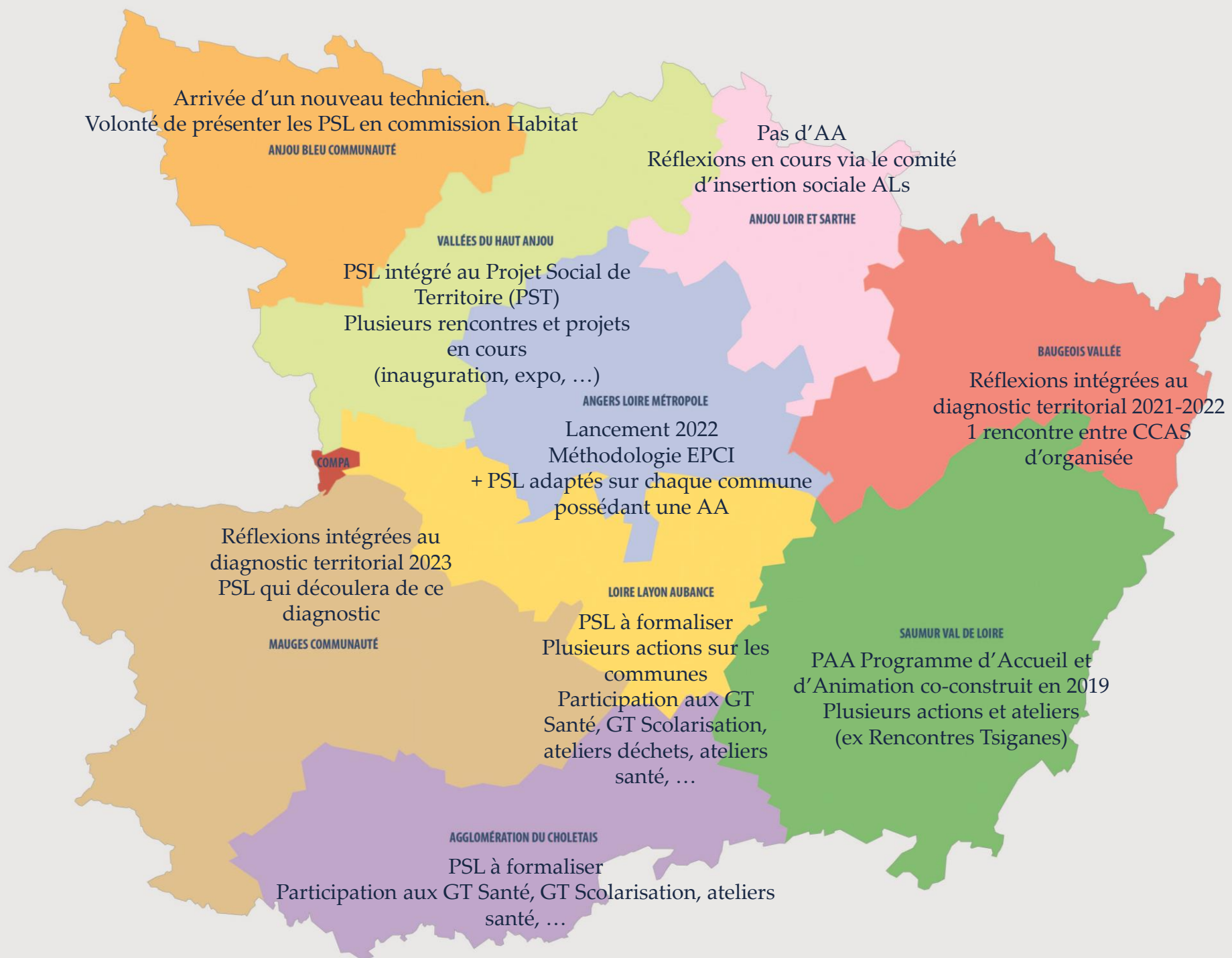
### ★ Corps et bien-être :

- Séance de fasciathérapie
- Shiatsu familial
- Massage bien-être
- Sport



ADGVE91

# Les Projets Sociaux Locaux en Maine-et-Loire



# Nos coordonnées

## Marie-Laure PELE

Chargée de mission accompagnement social des gens du voyage et politique de la ville

02 41 81 45 04

[ml.pele@maine-et-loire.fr](mailto:ml.pele@maine-et-loire.fr)



## Sébastien TUSSEAU

Coordonnateur du schéma départemental

07 52 63 86 45

[s.tusseau@maine-et-loire.fr](mailto:s.tusseau@maine-et-loire.fr)

